



CARQUOIS MAGAZINE

JUIN 2019



Réunion de Bureau en date du 05 Juin 2019



Bilan des derniers mois écoulés

Les derniers mois écoulés depuis avril ont été riches pour les résultats réalisés par nos Archers et Archères, on peut citer à cet effet :

- Le Championnat départemental de Tir Beursault des 13 et 14 avril 2019 pour lequel nous avons réuni 29 engagés rien que pour notre Compagnie d'Arc. A ce Championnat nous avons remporté 13 Podiums dont 7 médailles d'Or, 4 médailles d'argent et 2 médailles de Bronze.
- Pour le Championnat de Ligue 2019 de Tir Beursault du 8 mai, nous avons 6 qualifiés qui sont allés en découdre face aux Archers de l'Ile de France Cette fois encore nos Archers se sont distingués pour remporter 1 médaille d'Or 1 médaille d'Argent et 1 médaille de Bronze.
- Nous avons cette année des Archers qui disputent des Concours et Championnat en Tirs Nature et Tirs 3D, soit en Arcs nus, soit en Arcs droits. Pour ces deux disciplines nous avons enregistré 28 participations avec 16 podiums. Tout comme une médaille d'Argent au Régional de Tir Nature. Peut-être encore d'autres médailles au Régional de Tir 3D de fin juin 2019.
- Tous les résultats, comme ceux qui suivront, peuvent se retrouver sur notre site sous « Sportifs » dans « Documents » sous l'Onglet « INFOS PRATIQUES »



Etat Financier

L'Etat financier de la Compagnie est tout juste en équilibre.

Il faut vous préciser que le Club vit sur 40.000 €, dont 20.000 € sont acquis par les cotisations. Mais sur les 20.000 €, c'est 10.000 € qui partent en extérieur par les prélèvements FFTA, Ligue et Département. Donc il faut aller chercher ailleurs les 20.000 € qui manquent pour boucler les 40.000 €. Ceci n'est pas à négliger et revient à saluer le mérite continu de notre Bureau.



Rappels et Abus

Il est à rappeler que la tenue Club avec son Tee Shirt actuel est obligatoire en concours pour la représentation effective de notre Compagnie. Ceci est surtout impératif pour les montées sur Podium qui se traduisent par des photos qui seront vues par nos instances qui nous donnent les subventions. Lors du dernier concours Beursault que nous avons organisé, un archer du club portait un « Jean », le juge a failli ne pas le laisser tirer et aurait pu ne pas valider son tir.

IL A ETE DECIDE en BUREAU, que si nous constatons qu'un Archer du club se présente en concours sans le Tee Shirt actuel du Club, le club ne prendrait plus en charge ses frais d'inscriptions en concours. Un simple Tee Shirt blanc ne sera pas accepté, nous y veillerons. Nous comptons sur votre compréhension pour les Archers du Donjon.

Pour les notes de frais se rapportant à nos prises en charge pour les déplacements en Championnat de France, il est à préciser que le cabinet comptable a refusé des factures qui lui ont été présentées dernièrement. Celles-ci doivent être des vraies notes de frais. Tout comme il est à bon escient de rester dans des limites raisonnables et de favoriser le plus possible le covoiturage.

Pour les frais de carburant, ils sont pris en charge uniquement d'un point A (départ) vers le point B (arrivée championnat) et de ce point B vers le point A (domicile).

Pour cette disposition, il faut faire impérativement le plein avant de partir du point A.

Puis refaire le plein au point A au retour (un plein intermédiaire peut-être fait en cours de route si c'est une longue distance qui dépasse la capacité du réservoir pour la faire).

Seul le Ticket d'essence du retour sera retenu.

Rappel concernant le Jeu de Beursault, pour les entrainements donc en dehors des concours. Les cartes de Tir (Blason) ne doivent jamais être placées comme pour les concours, mais il est nécessaire de les décaler sur la gauche ou la droite pour préserver le centre du Stramit. Tout comme en cas de non occupation pour des Tirs toutes les barrières « sens interdit » doivent être baissées.

Tout comme avant de débiter les Tirs il convient de s'assurer par un aller retour qu'aucune personne est en travaux sur le Jeu d'Arc.

Travaux au Terrain

Les travaux de réfection de la toiture de la cabane brisée par une branche, la réparation du pilier du Jeu d'arc, le brossage avec une lasure sur les Gardes du jeu d'arc et les rehausses de protection des buttes maitresses et d'attaques du jeu de Beursault. Ceci est nécessaire pour les arcs droits. Nous prévoyons de réaliser ces travaux courant juillet. Vous serez contactés pour apporter votre aide à ces réalisations selon vos disponibilités.

Fin de saison

Le dernier cours aura lieu le mercredi 26 Juin 2019.

Les Arcs en prêt devront être rendus impérativement aux entraîneurs au plus tard ce jour-là. Aucune dérogation ne sera admise.

Rentrées de la saison 2019 – 2020

A compter du 2 septembre 2019, réouverture du Gymnase

Pas de cours assurés avant le 10 septembre 2019 pour les perfectionnements puis le lundi 16 et le mercredi 18 septembre 2019 pour les cours des nouveaux débutants 2019/2020.

Week-end des 7 et 8 septembre 2019

Sur le site du Tapis vert, derrière la Mairie de Sté Geneviève des Bois et près de la Salle Gérard Philippe seront organisées les journées des Associations.

Comme l'an passé nous disposerons d'un emplacement pour présenter notre Club de Tir à l'Arc, et prendre les inscriptions des nouveaux et des anciens Adhérents.

Nous comptons sur votre présence pour communiquer aux visiteurs notre passion pour le Tir à l'Arc, faire connaître notre Club et prendre les nouvelles inscriptions et les renouvellements des anciens.

Cette année encore, nous ne pourrons inscrire au maximum, que 12 Adultes débutants et 12 jeunes débutants. Attention, les plus jeunes ne seront acceptés que s'ils ont 9 ans révolus au jour de l'inscription.

Pour les nouveaux, seules les inscriptions fermes, prises ce jour-là seront retenues, il n'y aura pas de liste d'attente.

Faites connaître à Jean Marc, dès maintenant, vos disponibilités pour ces deux jours, pour renseigner les nouveaux qui souhaiteraient s'inscrire au club.

Ce week-end là sur notre Stand, les renouvellements des inscriptions pour les anciens seront pris pour la saison 2019/2020. Votre certificat médical s'il est établi au plus tard en 2017 est encore valable. Mais il faudra fournir le justificatif signé sur l'honneur attestant le fait qu'il puisse être retenu. Mais rien ne vous empêche d'en faire établir un nouveau pour qu'il puisse être retenu 3 ans comme cela est prévu. En conséquence si c'était le certificat de 2016 que nous avons retenu pour l'an passé, vous devrez en faire établir un nouveau dès une prochaine visite auprès de votre Médecin. Pour les anciens, cela fait 3 saisons que nous avons enregistré votre certificat médical, et il faut donc en refaire un pour les 3 saisons prochaines.

Toutefois les Archers en situation de Handicap devront fournir impérativement un nouveau certificat médical, car pour eux la validité d'un certificat pour 3 ans ne peut pas être retenue.

 **Mardi 10 septembre 2019 au Gymnase**

Début des cours de perfectionnements pour les jeunes avec Yann à partir de 19 h 00 en petite salle.

 **Lundi 16 septembre 2019 au Gymnase.**

Début des cours aux Adultes débutants en petite salle à 20h30. Les entraînements se feront en grande salle pour les autres, avec utilisation de cibles mobiles pour les plus courtes distances.

 **Mercredi 18 septembre 2019 au Gymnase**

Début des cours aux Jeunes débutants à partir de 19 h en petite salle.

 **Mercredi 18 septembre 2019 au Gymnase**

Les cours de perfectionnements pour les Adultes ne seront peut-être pas repris par Marie Odile. Son remplacement et les modalités de ces cours sont en étude.

 **Mercredi 2 octobre 2019 au Gymnase à 20 h 30**

Assemblée Générale annuelle, nous comptons sur votre présence en grand nombre.

Réglementairement, comme chaque année quatre Membres du Bureau seront démissionnaires. Nous vous invitons à réfléchir dès maintenant si vous souhaitez entrer au Bureau. Sachant que cette entrée implique de s'investir pour participer aux réunions de Bureau et lors des préparations de nos manifestations.

Une convocation vous sera adressée début septembre.

D'ores et déjà, si vous avez plus de 18 ans et si vous souhaitez siéger au Bureau, vous pouvez adresser votre candidature au Secrétaire :

Gérard CHEVILLARD - 32 ave des Frênes - 91390 MORSANG s/ ORGE ou par Mail à : secr.archersdonjon91@free.fr Et ce au plus tard le 27 septembre 2019.



Cotisations pour la rentrée 2019 – 2020

Notre cotisation globale Tir à l'Arc pour la saison 2019/ 2020 subira une hausse.

En raison d'une augmentation de la part départementale elle sera de :

- 135 € contre 131 € l'an passé pour les Poussins
- 182 € contre 178 € l'an passé pour les autres Archers (sauf handicapés)
- 88 € contre 87 € pour les Handicapés et les engagements en second Club.

La remise de 23 € pour les Jeunes qui avaient effectués au moins 3 concours dans la saison qui se termine ne sera pas reconduite sur la cotisation pour 2019/2020.

Le prêt d'un arc reste fixé à 20 €.

Nous vous souhaitons à tous de poursuivre cette saison qui ne nous empêchera pas de nous retrouver en concours et aux entraînements.

**Petite nouveauté pour la future saison, certains de nos archers suivent des formations d'entraîneurs et comme cela est fixé par la Fédération, les cours aux débutants se dérouleront d'abord avec une grande part de préparation physique et l'utilisation Arcs complètement équipés perche et viseur dès les premiers cours. Ceci dans le but d'avoir dès le départ une position de Tir correcte avec un certain poids d'arc
Tout comme les Kit équipement comporteront 6 flèches au lieu des 4 qui étaient fournies avant. De ce fait le prix du Kit a été porté à 50 €**

Les demandes d'engagements en concours par Intranet auprès du Secrétaire cesseront le 5 juillet 2019. Après cette date, il vous restera possible de les faire par vous-même auprès de l'organisateur du concours et de demander au Greffe un reçu pour nous permettre de vous rembourser votre engagement. Vous pourrez toutefois consulter Jean Marc ou toute personne membre du Bureau pour plus de précisions sur un concours.

Son adresse à inscrire en Favoris :
<http://archers-donjon-91.sportsregion.fr>